

Contribution du Conseil Syndical National du SNETAP-FSU

Débat sur la Refondation de l'École : l'apport de l'Enseignement Agricole Public

Une vraie formation initiale et continue

Thème 4 - «des personnels formés et reconnus»

La formation initiale des personnels d'enseignement et d'éducation

Concernant les personnels d'enseignement et d'éducation le SNETAP FSU souhaite une élévation de leurs niveaux de qualification par l'obtention d'un master, tout en intégrant la réalité des métiers, de prendre en compte les différences entre les disciplines, d'intégrer dans le processus tous les enseignants des lycées professionnels et de prendre en compte les différents parcours des candidats. Pour relever ce défi, il est nécessaire de dépasser les contradictions actuelles en sortant des cadres de pensée qui considèrent qu'un système unique résoudra l'ensemble de ces préoccupations.

La qualification reconnue pour tous les enseignants doit demeurer la même : celle du master.

Elle doit **former des enseignants assurant une mission d'État**, concepteurs de leur enseignement et en capacité d'assurer la réussite de tous. Cette formation tout au long de la vie articule une formation initiale disciplinaire et professionnelle réhabilitée, et la mise en place d'une véritable formation continue.

Elle doit aussi **attirer des étudiants vers un métier revalorisé et reconnu socialement**, en proposant un cursus professionnalisant et rémunéré pour ceux qui se destinent tôt au métier d'enseignant tout en ouvrant des possibilités de reconversions.

Elle doit enfin **permettre une véritable entrée progressive dans le métier, garantie d'une meilleure professionnalisation et d'un début de carrière « apaisé »**. Cette formation initiale constitue une étape essentielle à la construction de l'identité professionnelle des personnels enseignants et CPE de l'enseignement agricole public.

Pour réussir cette formation initiale il faut :

- **Affecter les stagiaires dans les centres de formation des maîtres** et l'abandon de leur mise en responsabilité dans les établissements dès cette première année.
- **Favoriser des stages en situation qui regroupent des stagiaires de plusieurs disciplines et dans l'idéal en binômes** ; ces deux éléments précédents sont indispensables pour créer une dynamique, **un collectif de travail entre pairs**.

- **Renforcer l'articulation** entre cette indispensable formation initiale et la formation continue **des 3 premières années** de la carrière de titulaire avec ici encore une alternance co-construite entre le néo-titulaire, l'inspection, les centres de formation des maîtres et un conseiller pédagogique formé, collègue dans l'établissement.

- **Professionnaliser les conseillers pédagogiques** qui ne peuvent être seulement des « compagnons » pour les stagiaires mais être capable de s'extraire d'un statut d'enseignant expérimenté plus ou moins coopté ; la « masterisation » implique un nombre croissant de conseillers pédagogiques (terme générique recouvrant des situations très variables depuis le Master 1 (voire dès la L2) avec les stages d'observation jusqu'à l'année de stagiairisation et même pour les premières années de la carrière). Il faut former, professionnaliser les conseillers pédagogiques déchargés d'heures d'enseignement. Cette mission devrait être confiée aux centres de formation et permettre la constitution de réseaux dynamiques et en partenariat avec ces centres de formation .

- **Améliorer l'articulation entre les établissements scolaires et les centres de formation des maîtres** (ENFA, Agrosup) en mettant en place une véritable alternance complémentaire pour construire une progression annuelle pertinente avec une présence accrue dans le centre de formation, moment indispensable pour la professionnalisation des stagiaires.

- **Renforcer le « trinôme stagiaire/conseiller pédagogique/formateur »** lorsque le stagiaire est en établissement scolaire. Les stagiaires doivent être évalués à partir des avis des seuls formateurs, inspecteurs et conseillers pédagogiques.

Le SNETAP FSU propose donc trois voies d'accès au métier.

→ **Une première voie** doit s'adresser aux étudiantes et étudiants qui font le choix des parcours préparant au métier d'enseignant précocement dans leur cursus universitaire. Elle doit reposer sur un cursus progressivement professionnalisant dès la Licence. Ce cursus doit être suivi d'une entrée dans le métier avec l'équivalent d'au moins un mi-temps consacré à la formation. Elle permet une réelle formation intégrée qui articule au mieux formation scientifique et professionnelle. Elle nécessite des pré-recrutements destinés à attirer les jeunes vers le métier et/ou anticiper les flux et éviter les impasses et les difficiles reconversions. Les pré-recrutements doivent permettre non seulement un financement des études, mais aussi de constituer des viviers dans toutes les disciplines, générales et professionnelles, de réguler et orienter celles et ceux qui souhaitent, tôt dans leur scolarité, devenir enseignant-es ou CPE. Ce qui peut être actuellement vécu comme une dépense, dans une logique aveugle de gestion des moyens, est en réalité un investissement pour l'avenir.

Pour l'étudiant, être pré-recruté le libère non seulement de contraintes financières, mais le rend disponible pour assumer une quantité de travail spécifique et exigeante, ce qui lui permet de suivre les modules de pré-professionnalisation tout en acquérant les acquis et savoirs spécifiques au master, permettant d'autres possibilités de débouchés que le métier d'enseignant.

Ces pré-recrutements peuvent se faire à tout niveau afin de permettre aux étudiants de milieu populaire de s'engager dans les études.

Les modules de pré-professionnalisation, obligatoires pour les étudiants pré-recrutés, devraient être accessibles à tous tout au long du cursus.

Lors du concours commun aux deux premières voies, les pré-recrutés pourraient bénéficier d'aménagements ou de dispenses d'épreuves pour tenir compte de leur cursus professionnalisant.

→ **La seconde voie** serait destinée aux candidats déjà titulaires d'un Master au moment des épreuves. Le concours doit tenir compte du fait qu'ils n'ont pas eu de pré-professionnalisation.



Suivent deux années en alternance réelle (pratique accompagnée, puis responsabilité, didactique, connaissance du milieu...).

→ **La troisième voie** serait une voie de reconversion, par voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), avec un concours spécifique. Cette voie pourrait s'adresser à celles et ceux qui ont déjà eu une activité professionnelle, ou dans le cas de disciplines qui ne disposent pas de cursus universitaire. Après le concours il y aurait, là aussi, deux années de formation en alternant théorie et pratique. Dans tous les cas, des préparations aux concours doivent être organisées dans le cadre de l'université. Pour ces candidats, la reconnaissance de toutes les années pendant lesquelles ils ont exercé une activité professionnelle (y compris les années sans qualification) est indispensable.

Un plan de requalification de masse pour les personnels contractuels des CFA/CFPPA doit être mis en œuvre pour permettre l'accès à tous à ce principe de masterisation.

Ces trois voies doivent déboucher sur une même qualification et le pari que tous doivent avoir en fin de cursus des compétences permettant d'exercer ce métier de conception.

La formation continue des personnels

La formation continue des personnels est en voie de disparition dans l'enseignement.

Le SNETAP FSU rejette l'idée d'une formation continue utilitariste qui se résume trop souvent aujourd'hui en un accompagnement des réformes. Il dénonce l'idée que la formation continue se résumerait au « ...développement des compétences nécessaires à l'État. » ou que « *la formation continue est un droit et une nécessité qui doit répondre à une stratégie collective ...* ».

La formation continue ne peut être réduite à un simple outil d'information et de formation aux nouvelles réformes de l'administration (nouveaux référentiels, loi sur le handicap, ...).

Elle doit être organisée sur des temps permettant aux agents de sortir de leur travail quotidien. En ce sens des stages d'une ou deux journées, qui ont leur utilité dans certains cas, ne peuvent suffire aux apprentissages de fond.

Pour les enseignants, la pédagogie est évidemment indispensable pour bien enseigner, mais la didactique a été la grande oubliée des 15 dernières années : on enseigne encore mieux ce qu'on maîtrise bien, les savoirs du maître doivent aller bien au-delà de ce qu'il a à transmettre. Les stages ne peuvent seulement répondre aux besoins immédiats de l'administration qu'elle soit locale ou nationale. Ils doivent proposer des programmes de formation de l'agent autant que de la personne. Le lien entre la recherche universitaire et le travail en classe doit être recréé pour l'ensemble des disciplines c'est-à-dire même en sciences humaines, sans oublier la vie scolaire, et cela à l'intérieur d'un cadrage national avec une vision large du court au long terme.

Les congés formation se sont tellement raréfiés que la loi ne peut pas être respectée, et certaines catégories de personnels (ATLS) en sont quasi exclues.

En conclusion, pour le SNETAP FSU elle doit être mise en œuvre dans des conditions permettant à tous les personnels d'en bénéficier.

Le SNETAP FSU rappelle que la Formation Continue est un élément important de l'épanouissement des personnels et de bien être au travail par une élévation des niveaux de compétences. C'est également un levier de promotion sociale.

